

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 NOVEMBRE 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 2022.130

***Nombre de membres :***

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	24	Pour :	24
		Contre :	0
		Abstention	0

*Date de la convocation :* 22 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer municipal, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

**Présents :** M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, Mme Hélène TOULY, M. Nicolas TOURNIER.

**Pouvoir(s) :** Mme Véronique FABREGAS pouvoir à M. Gérard ANDRE, Mme Caroline ANDREU pouvoir à M. Patrick FERRARI, Mme Thérèse FOISSAC pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Christine MERLE-JOSE pouvoir à Mme Annette BALAGUE.

**Absent(s) excusé(s) :** Mme Valérie VIGNE, M. Bertrand DEBUISSER, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lylia CHALLAL, Mme Mireille OVADIA.

**Secrétaire de séance :** Mme ARMENGAUD.

**Objet de la délibération : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DU MARCHÉ DE PLEIN VENT**

**Exposé :**

Un marché de plein vent existe depuis 2010 sur la commune d'Aucamville. Dans ce cadre-là une commission mixte a été créée. Cette commission a pour objet de maintenir un dialogue permanent entre les commerçants non sédentaires du marché et la municipalité, sur toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement du marché : règlement, aménagement et modernisation, attribution d'emplacements, droits de place, animations, etc. D'après la délibération constituant la commission marché, il y a 4 élus titulaires et 4 élus suppléants.

Le conseil municipal, lors de sa séance d'installation du 26 mai 2020 a fixé par délibération n°30.2020 la composition côté conseil municipal de la commission mixte du marché de plein vent.

M. DEBUISSER Bertrand, par courriel du 13 juillet 2022 a démissionné de sa délégation dans le domaine de l'emploi et de l'économie, mais a également fait part de son souhait de se retirer de toutes les commissions municipales dans lesquelles il siégeait, dont la commission mixte du marché de plein vent. M. TOURNIER Nicolas est depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022 conseiller municipal délégué à l'emploi et au développement économique.

**Décision :**

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération n°25.2010 du 24 mars 2010 créant la commission marché,  
Vu la délibération n°30.2020 portant constitution de la commission marché,  
Vu l'arrêté ADM 40.2019 portant modification de la réglementation du marché de plein vent,  
Vu la demande de démission,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

**Décide**

**Article 1 :** après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, de désigner pour siéger au sein de cette commission :

- Membres titulaires : M. ANDRE, Mme BALAGUE, Mme ARMENGAUD, M. TOURNIER.
- Membres suppléants : MM. VALMY, BECHENY, RAFAZINE, JAMMES.

**Article 2 :** la durée du mandat des représentants élus de la commune au sein de la commission est celle de leur mandat électif.

Le Maire,

Gérard ANDRE

*Document signé électroniquement*